

n° 129  
Février 2004

Comment veux-tu  
que je te comprenne ?  
Tu me parles  
à contre-jour,  
je ne vois pas  
ce que tu me dis.

**Georges Feydeau**  
*Le Dindon*

#### Erratum

*Dans la dernière Lettre,  
nous avons omis  
d'indiquer les  
coordonnées de notre  
nouveau membre associé,  
ACS France,  
et non pas ASC, comme il  
était écrit dans le chapeau  
de présentation,  
(lapsus révélateur...).*

#### **ACS France**

*Aéroport de Toussus  
zone est - bât. 106  
78177 Toussus-le-Noble  
Contact : Benoît Dentan  
Tél. : 01 39 56 79 80  
Fax : 01 39 56 79 89  
Courriel :  
acs@aerial-france.fr  
Site Internet :  
[www.aerial-france.fr](http://www.aerial-france.fr)*

► **L'AFC au Festival d'Aquila** par *Pierre-William Glenn*  
Après, entre autres, Manoel de Oliveira, Francesco Rosi, Garret Brown, John Bailey et Vittorio Storaro, parmi tant de créateurs du cinéma déjà invités, c'était au tour de l'AFC d'être mise à l'honneur cette année à l'Aquila film festival, du 9 au 13 décembre 2003.

L'âme de ce festival, qui se tient dans la ville d'Aquila, petite ville de montagne des Abruzzes à 150 Km de Rome, est Gabriele Lucci qui fait depuis longtemps la promotion des Arts et du Cinéma en tant qu'auteur de livres, réalisateur, éditeur, organisateur de conférences. Gabriele a fondé la Lanterne magique dans l'Académie internationale pour les arts et les sciences de l'image de sa ville. Il remet le Prix Nestor Almendros tous les ans et, cette année, l'heureux vainqueur était Bruno Delbonnel pour *Amélie Poulain* de Jean-Pierre Jeunet. Bruno a vaillamment fait un aller-retour pendant le week-end pour recevoir son prix et animer un atelier pour les étudiants de l'Institut. Ricardo Aronovitch et moi-même étions invités pour un " hommage " de trois jours avec projections de trois films éclairés par chacun d'entre nous et, comme Bruno, nous devons assumer un atelier pendant une demi-journée.

J'ai pu présenter, en introduction, la carte blanche à l'AFC, que nous avait permis de réaliser Kodak, il y a trois ans, devant un public nombreux et intéressé.

A part le thème de la lumière au cinéma, qu'au dire de l'assistance, l'AFC a su très bien décliner, avec trois chefs opérateurs aux personnalités différentes et complémentaires, l'hommage aux professions de cinéma présentait le métier de créatrice de costumes. Marilù Carteny, une des collaboratrices importantes de Sergio Leone sur *Il était une fois dans l'Ouest*, a pu nous présenter *Quien sabe* en présence de Damiano Damiani, son réalisateur, et Catia Dottori nous a présenté *La Finestra di fronte*, un film à succès italien récent.

du côté de l'AFC



Association Française  
des directeurs de  
la photographie  
Cinématographique

Membre fondateur  
de la fédération  
européenne IMAGO

# du côté de l'AFC

## Eduardo Serra

reconnu pour son travail sur  
Girl with a Pearl Earring  
de Peter Webber :

Prix du Jury de la meilleure  
photographie au festival de  
San Sebastian

Prix de la meilleure  
photographie décerné par  
les critiques de film de  
Los Angeles

Nommé pour la meilleure  
photographie aux Oscar et  
aux BAFTA (British  
Academy Film Awards)

## Sont nommés pour le César de la meilleure photo

**Pierre Aïm**  
pour Monsieur N.  
d'Antoine de Caunes

**Thierry Arbogast**  
pour Bon voyage  
de Jean-Paul Rappeneau

**Agnès Godard**  
pour Les Egarés  
d'André Téchiné

Les projections avaient lieu au cinéma Massimo, sorte de cinéma Paradiso matiné d'AFCAE géré par la municipalité et dédié spécialement à la " Lanterne magique " pendant le festival.

Accueil excellent simple et efficace, présentation des intervenants les uns aux autres, discussions intelligentes à propos des expositions des travaux sur les costumes de Marilù Carteny et Catia Dottori, puis autour des films projetés le soir dans des auberges d'une convivialité exemplaire.

Luciano Tovoli avait fait le déplacement pour la remise des prix. Sa personnalité, sa créativité et le professionnalisme exigeant d'une carrière qui le mène d'Italie aux USA ou en France très fréquemment en font, à mon avis, notre interlocuteur privilégié sur la notion épineuse " d'Auteur de la lumière " mise en place en Italie. Luciano m'a précisé qu'il entendait beaucoup plus défendre l'intégrité du travail de l'image avec cette notion d'Auteur que de disputer ce titre au metteur en scène, mais... le débat est ouvert. Je répète ici que le droit d'auteur ne se divise pas et que cela n'advient qu'au bénéfice du Copyright des studios américains. A ce sujet, un journaliste m'a raconté l'anecdote du tournage de *L'Exorciste V* où Vittorio Storaro et Paul Schrader se tenaient à 50 m l'un de l'autre, chacun devant un téléviseur censé représenter leur " œuvre " respective. Comme pour illustrer ce qui précède et qui nous menace, il semble que ce soit le réalisateur Paul Schrader qui ait quitté les lieux après ce conflit de fait.

Nous avons eu, en prime de ce voyage très enrichissant, le cadeau des trois très beaux livres de Vittorio Storaro : *Ecrire en lumière*. Je les mettrai à la disposition des membres de l'AFC dès que je les aurai lus. Il nous faut remercier Stefano Masi, le directeur artistique de l'Institut qui avait particulièrement bien préparé l'évènement, son travail précis sur la documentation et les références iconographiques, la mise à disposition de traducteurs compétents (sauf pour Ricardo qui parle presque couramment toutes les langues) et dont la gentillesse et la disponibilité ont été appréciées par tous.

Un seul point noir : le projecteur 16 mm de la salle, hors d'usage, dont j'ai interdit de se servir dans le cadre d'un hommage sur la lumière et qui a été remplacé, dans l'urgence, par un R6 Barco numérique.

► **Nouvelles coordonnées de Pascal Ridaop** pour vos envois de courriel :  
ridaop@free.fr

► **Protection des œuvres audiovisuelles**

I-DIFF, organisé du 4 au 6 février 2004, à Cannes est un événement dédié au cinéma numérique et repose sur trois piliers : conférences, exposition et projections.

Devant l'explosion des copies frauduleuses d'œuvres musicales et cinématographiques protégées par le droit d'auteur et l'ampleur du préjudice qu'engendre ce trafic pour le secteur audiovisuel, la Ville de Cannes a décidé, en partenariat avec I-DIFF, de consacrer une journée de conférence, le 6 février 2004, aux solutions pour contrer le piratage des contenus multimédias.

Cette journée de conférence est gratuite, sur inscription dans la limite des places disponibles.

Pour s'inscrire : [www.i-diff.com](http://www.i-diff.com)

► **Recommandation de l'ami Léonard, dénichée par Pierre Lhomme**

« Comment choisir l'atmosphère qui donne de la grâce aux visages. Si tu disposes d'une cour que tu puisses couvrir d'une toile de lin, cette lumière sera la bonne. Ou bien, quand tu veux faire le portrait de quelqu'un, fais-le par mauvais temps ou vers le soir, et place le modèle avec le dos contre un des murs de cette cour. Observe dans les rues, quand le soir tombe par mauvais temps, les visages des hommes et des femmes, quelle grâce et délicatesse s'y remarquent. Tu auras donc, peintre, une cour spécialement aménagée avec des murs teints en noir et un toit qui fait un peu saillie au-dessus de ce mur ; que cette cour soit large de dix brasses et longue de vingt et haute de dix, et lorsqu'il fait soleil, il conviendra de la couvrir d'une toile. Ou bien peins ton tableau vers la tombée du soir, quand il y a des nuages ou du brouillard, et cette atmosphère est parfaite. » (Extrait : *Le Studio in Traité de la peinture* de Léonard de Vinci)

► **Coupelle Tauromachique, Picasso, 1953 Musée d'art Moderne de Céret**

« Picasso systématise le découpage en trois zones de façon remarquable. Le jeu des intersections met en valeur le sujet. Celui-ci est à la fois cerné et partagé. Dans l'ombre, les silhouettes sont travaillées comme des graffitis. La confrontation a lieu à la rencontre de la lumière éblouissante et de l'obscurité, de la vie et de la mort. Le peintre échappe au réalisme pour atteindre la métaphore. »

Jean Chazarenc et Etienne Sabench



**Cinémathèque de Toulouse**  
*Le 26 janvier dernier a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de conservation et de recherche de la Cinémathèque de Toulouse, à Balma, permettant de regrouper dans un site unique toutes les collections de films, d'affiches et de photos, rassemblées en plus de quarante ans d'existence.*

**Le département Image-Prise de vues de la CST**  
*se réunit le jeudi 26 février prochain autour du thème "Maquillage et haute définition". L'occasion sera donnée aux maquilleuses(eurs) et directeurs(trices) de la photo de faire part de leur expérience respective et de parler des gammes de produits créés à cet effet.*

► **Confidences trop intimes** de Patrice Leconte, photographié par Eduardo Serra  
« Le fil conducteur de *Confidences trop intimes* est une suite de rencontres ayant lieu dans une même pièce. L'enjeu était donc d'éviter la monotonie tout en accompagnant l'évolution des rapports entre les personnages de Sandrine Bonnaire et Fabrice Luchini.

Patrice Leconte, comme toujours, m'a indiqué précisément ce qu'il attendait de l'image et nous avons détaillé les ambiances convenant à chacune des rencontres. Globalement elles vont de la pénombre vers la lumière du soleil du Midi, mais cette progression n'est pas systématique, elle est brisée par quelques incidents. Symétriquement les quelques rencontres Luchini-Duchaussoy qui font écho glissent du jour à la pénombre.

Pour un opérateur, le film était un exercice de figures imposées, de variations sur un thème que je trouve passionnant. La rigueur et la loyauté de Patrice m'ont permis de m'y plier avec le plus grand plaisir. »

Pellicules : Kodak 5218 et 5263

Laboratoires : LTC

Étalonnage chimique et numérique : Christian Dutac

Caméra : Panavision Millennium

Objectifs anamorphiques : série Primo et série C



► **Podium** de Yann Moix, photographié par Benoît Delhomme

La production ne souhaitant pas que l'Est communique sur la séquence truquée avant l'installation du film en salle, soit fin février, Agnès Sébenne et Benoît Delhomme vous parleront de *Podium* dans la prochaine Lettre.

► **Les Mains vides** de Marc Recha, photographié par Hélène Louvart

Hélène, en tournage actuellement, est désolée de n'avoir pu écrire, faute de temps, mais nous communique néanmoins une fiche technique de ce film.

Caméra : Moviemcam, objectifs Zeiss grandes ouvertures, format 1,66

Pellicules : Kodak 5279 et 5246

Laboratoire : Images Film à Barcelone.

► **Blueberry, L'Expérience inédite** de Jan Kounen, photographié par Tetsuo Nagata

« L'aventure *Blueberry* a débuté il y a cinq ans.

En tournage au Mexique pour une publicité, Jan et moi avons, à l'époque, commencé les repérages. Ce film a été une expérience incroyable... à tout point de vue... physique, humain, professionnel... Déjà l'endroit, d'une beauté sauvage, nous a fait plonger dans une ambiance unique et rare. Nous étions, pendant trois mois, au nord du Mexique : Chihuahua, Durango, le Canyon de la Barranca del Cobre... D'où mon inspiration des productions du *National Geographic* et cette envie de restituer, le plus fidèlement possible, cet univers qui existe encore... celui des Indiens... Il fallait pour cela gagner en crédibilité, reproduire fidèlement les couleurs de la terre, de la peau des Indiens, le vert de la forêt tropicale et éviter l'aspect artificiel de la représentation d'un Western classique.

L'aspect visuel a été minutieusement préparé en collaboration avec le chef décorateur Michel Barthelemy et la chef costumière Chatounne. Nous avons défini ensemble les tonalités des couleurs à mettre en valeur pour composer une cohérence historique, esthétique et narrative dans l'image. A Almeria, en Espagne, nous avons tourné les séquences de Palomito, ville frontière de la fin du siècle dernier entièrement reconstituée dans le mythique décor d'*Une poignée de dollars* de Sergio Leone... Beaucoup des scènes dans la grotte ont été entièrement filmées au Studio d'Arpajon.

Dès le début, Jan et moi n'avions pas de doute : il fallait tourner en Super 35 pour des raisons pratiques, mais, la question cruciale était toujours la finalisation du film. Nous ne voulions surtout pas faire ressentir l'emprise numérique dans l'image... Je sais, par expérience, combien il est difficile de mélanger le chimique au numérique qui était, pour ce film, indispensable, vu les effets spéciaux, le "matte-painting" et les images en 3D. Finalement le choix d'étalonnage en 2K (Lustre) s'est avéré juste pour obtenir, dans l'image, toutes les nuances d'un tableau. J'ai utilisé la pellicule Kodak 5248 pour les extérieurs et la Kodak 500T 5279 pour le restant du film. Très souvent dans les scènes de nuit en extérieur, j'ai poussé d'un diaph la pellicule 5279, ainsi, avec l'étalonnage en Lustre, j'ai obtenu une texture de grain intéressante.

Les conditions de tournage de *Blueberry* ont été extrêmes : dans le désert nous devons tourner toute la journée, midi inclus. A cause de cette chaleur et de la poussière, j'ai d'ailleurs vite abandonné l'idée d'utiliser des HMI dans le désert... le sable très fin et la température qui dépassait parfois les 45 degrés

**Rectificatif :**

*Dans la dernière Lettre, sous la rubrique films AFC sur les écrans, dans le texte de Robert Alazraki à propos d'Albert est méchant d'Hervé Palud, il fallait lire : Etalonnage malheureusement compliqué par la présence insistante du **directeur de postproduction** (et non du directeur de production). Nous prions les intéressés de bien vouloir excuser notre étourderie de transcription. (I. S.)*

provoquaient constamment des problèmes électriques... Le combat contre le sable était notre souci quotidien. Pour cela l'assistance de Panavision sur le tournage, a été d'une grande efficacité.

Malgré certaines difficultés, le tournage s'est terminé dans les délais prévus et j'en garderai un bon souvenir. »

Caméras : Panaflex XR, Panaflex Millennium, Arri 435, Eyemo

Objectifs : Primo Close Focus et Classic (14,5 - 17,5 - 21 - 27 et 35 mm),

Pana Macro 50 et 100 mm, Primo Macro Zoom 14,5-50 mm.

► **Confidences trop intimes** de Patrice Leconte, photographié par Eduardo Serra (Lire le texte d'Eduardo ci-dessus, sous la rubrique *avant-première*)

## ► La fréquentation cinématographique 2003

En 2003, les entrées dans les salles s'élèvent, selon les dernières estimations du service des études, à 174,2 millions d'entrées, soit 5,6 % de moins qu'en 2002.

La fréquentation cinématographique atteint 21,42 millions d'entrées au mois de décembre, soit une baisse de 2,2 % par rapport à décembre 2002.

En 2003, les films français ont réalisé 60,6 millions d'entrées soit un recul de 6,2 % par rapport à 2002 mais ils restent largement au-dessus de la moyenne observée sur les dix dernières années (51,6 millions). La part de marché des films français est estimée à 34,8 % depuis le début de l'année contre 35,0 % en 2002.

En 2003, les films américains ont réalisé 92,3 millions d'entrées soit une progression de 0,4 % par rapport à 2002. Ils sont au-dessus de la moyenne observée sur les dix dernières années (84,7 millions). La part de marché du cinéma américain est estimée à 53,0 % en 2003, contre 49,9 % en 2002.

Evolution des entrées selon la nationalité des films

L'année 2003 a été marquée par un nombre limité de films à gros succès avec seulement 4 films au-delà de quatre millions d'entrées contre 7 en 2002 et 6 en 2001.

Toutefois, 19 films français ont réalisé plus d'un million d'entrées soit la deuxième meilleure performance depuis 10 ans. 33 films français ont réalisé plus de 500 000 entrées égalant ainsi les résultats record du cinéma français en 2001.

11 films américains ont réalisé plus d'un million d'entrées soit autant qu'en 2002. En revanche seulement deux films américains ont réalisé plus de quatre millions d'entrées. (Source CNC)

## ► Fuji

### Rendez-vous utile à Clermont (bis)

Dernière précision concernant le « Bar des Réalistes » de la SRF soutenu par Fujifilm : rendez-vous du mardi 3 au vendredi 6 février de 18 h 30 à 20 h 30, tous les jours au 1<sup>er</sup> étage de la Brasserie Gergovia (dans le pavillon Montrognon, à côté de la Maison de la culture) pour un moment de détente entre deux projections.

N'oubliez pas cette adresse :

69, boulevard François-Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand.

### Courts métrages et pellicule Fuji : deux séances en février

Au mois de février, Fuji organise au Cinéma des Cinéastes, deux séances de courts métrages. L'une se tiendra le mardi 24 février à 18 h et regroupera, sans autre point commun particulier, 3 à 5 courts métrages tournés sur pellicule Fujifilm.

Mais avant cela, le mardi 10 février, toujours au Cinéma des Cinéastes et à 18 h, les projecteurs seront tournés vers le concours Estran dont les 5 films lauréats ont tous bénéficié du soutien de Fujifilm.

Rappelons que pour ce concours, orienté sur la Bretagne, cinq scénaristes sont sélectionnés par un jury, celui de 2002 était présidé par Manuel Poirier, les projets sont ensuite choisis par des sociétés de production bretonnes qui les accompagnent à leur tour vers la réalisation. Au cours de ce processus, les réalisateurs, pour qui il s'agit souvent des premiers pas, sont suivis à travers divers ateliers et stages d'écriture et de mises en scène.

Comme à l'accoutumée, cette séance spéciale baptisée « Lumière sur la Bretagne et le concours Estran » sera libre et gratuite.

### Au programme

*Au fond, sur le parapet des ponts* de Christophe Goret, photographié par Thierry Gonidec, produit par Spirale Production

*Un train peut en cacher un autre* de Kristen Petithory, photographié par Philippe Elusse, produit par Pois Chiche Films

*Teresa* d'Emmanuelle Petit, photographié par Marc Romani, produit par Aber Images

*Chute libre* de François Chrétien et Jacques Pasquet, photographié par Fabrice Richard, produit par Vivement Lundi !

*Comptes pour enfants* de Gaël Naizet, photographié par Pierre Souchar, produit par Vivement Lundi !

## ► **Kodak**

Kodak partenaire du 26<sup>ème</sup> Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand du 30 janvier au 7 février 2004

Kodak dote à ce titre trois Prix dont le Prix Spécial du Jury et le Prix du Public. Un accent tout particulier est mis pour récompenser la lumière puisque Kodak dote également le Prix de la Photographie. Le directeur de la photographie ainsi récompensé se verra remettre un appareil photo numérique.

Kodak parraine également les déjeuners officiels des équipes en compétition. Ces déjeuners se dérouleront du 3 février au 6 février dans les salons de l'hôtel Mercure Centre.

Si vous êtes de passage à Clermont, n'hésitez pas à contacter les membres de notre équipe qui se feront un plaisir de vous accueillir. Vous pouvez nous contacter sur place au 04 73 34 46 46.

Un accent particulier sera mis sur la Jeune création avec le Premier Panorama International Kodak des Jeunes Talents. Nous vous donnons rendez-vous en Salle Georges Conchon, rue Léo-Lagrange, 63000 Clermont-Ferrand, vendredi 6 janvier à 16 heures.

Ce panorama s'inscrit dans la continuité de l'" European Showcase For New Talents " qui connaît un succès grandissant depuis cinq ans au Festival de Cannes. Cette première sélection internationale permettra à de jeunes talents de mettre en valeur leur travail au sein du plus grand et plus prestigieux festival de courts métrages du monde. Qui plus est, devant un public professionnel de producteurs et d'acteurs majeurs de la diffusion de courts métrages composés de responsables de festivals et d'acheteurs TV.

La projection sera suivie d'un cocktail qui débutera à 18 heures dans les salons de l'Hôtel Mercure Centre de Clermont-Ferrand.

## Kodak présent au 4<sup>ème</sup> Festival de la Fiction TV de Luchon

Kodak est à nouveau partenaire du festival de la fiction TV de Luchon qui se déroulera du mercredi 4 au samedi 7 février.

Si l'appel de la montagne vous gagne, nous vous attendons au pied des pistes ! Renseignements et accueil sur place : David Seguin au 06 07 17 16 71 ou Thierry Perronnet au 06 07 08 55 57.

Retrouvez toute l'actualité de Kodak, ses produits, ses services sur le : [www.kodak.fr/go/cinema](http://www.kodak.fr/go/cinema)

### **Pour plus d'informations**

*sur le Panorama*

*International Kodak*

*des Jeunes Talents*

*et la présence de Kodak*

*au 26<sup>ème</sup> Festival*

*du Court métrage*

*de Clermont-Ferrand,*

*consultez les sites Internet :*

*[www.kodak.com/go/motion](http://www.kodak.com/go/motion)*

*[www.kodak.fr/go/cinema](http://www.kodak.fr/go/cinema)*

### **À la pêche aux mails !**

*Si vous souhaitez être*

*informés régulièrement*

*de nos actions,*

*communiquiez-nous*

*votre E-mail*

*au 01 40 01 46 15*

*ou par mail à*

*[annemarie.servan@kodak.com](mailto:annemarie.servan@kodak.com)*

### ► GTC Numérique

En 2003, nous avons "shooté" trois longs métrages d'animation et treize de fiction. On peut citer parmi ceux-ci *La Chose publique* de Mathieu Amalric, *L'Esquive* d'Abdelatif Kechiche et *La Prophétie des grenouilles* de Jacques-Rémi Girerd. D'autre part, la demande de "scan" sur Genesis et de "shoot" sur Arri Laser pour effets spéciaux a fortement augmenté. Nous avons "scannés" et "shootés", entre autres, environ 28 000 images pour le film *Mauvais esprit* de Patrick Alessandrin et autant pour *Podium* de Yann Moix (tous deux produits par Fidélité) et plus de 42 000 sur *Agents secrets* de Frédéric Schoendoerffer (produit par La Chauve-Souris). L'année 2004 semble bien commencer avec une importante demande sur le film *Je suis un assassin* de Thomas Vincent. Grâce à une étroite collaboration avec les sociétés d'effets spéciaux, nous avons été à même de coordonner les étapes d'étalonnage, de retour sur film et d'insertion dans la copie de travail. Enfin, nous avons fait des trucages numériques (fondus, ralentis, accélérés, sous-titres...) notamment sur le film *Agents secrets* (une cinquantaine de plans) bientôt en salle.

.....

### ► Intermittents, les abus du service public

Plus de 20 % du travail dans les télévisions et les radios publiques est effectué par des intermittents.

Commandé par Jean-Jacques Aillagon au début de l'été, le rapport sur le recours à l'intermittence dans l'audiovisuel public, présenté hier est sans concession. L'auteur de ce document, Bernard Gourinchas, président de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (regroupant les dirigeants de chaînes de télévision et radios publiques), dresse un état des lieux. Désireux de « maîtriser l'avenir ou, plus modestement, empêcher le retour de mauvaises habitudes », il établit trois constats principaux :

#### L'audiovisuel public recourt massivement à l'intermittence

En 2002, les salariés intermittents ont fourni 534 381 jours de travail aux neuf sociétés examinées (France 2, France 3, France 5, RFO, Arte, TV5, Radio France, RFI et l'INA). TV5 est l'antenne recourant le plus fréquemment à l'intermittence, avec 37 % du travail global fourni par les salariés non permanents, devant France 2 (27 %), France 3 (25 %) et RFO (24 %). Plus de 20 %

du travail dans les neuf sociétés de l'audiovisuel public français est ainsi assuré par les intermittents du spectacle. C'est pour l'information que le recours à l'intermittence est le plus contestable. « Les journaux télévisés sont des pivots de la construction des grilles. Ils relèvent de l'activité normale et permanente de ces sociétés. »

## Les intermittents travaillent plus que les salariés

Congés, RTT, récupérations... Le rapporteur évalue à 190 le nombre de jours travaillés par les 13 589 salariés permanents de ces sociétés, contre 220 à 230 réalisés par les salariés intermittents. M. Gourinchas ne préconise pourtant pas de « permanentisation massive ». La requalification en contrat à durée indéterminée, même si elle « règle des situations individuelles irrégulières », ne permet pas de diminuer le « recours aux collaborations non permanentes ». Par ailleurs, l'augmentation du nombre des permanents augmente le risque de sous-emploi.

## Il faut inventer des « formes contractuelles nouvelles »

Le contrat d'usage qui régit le recours à l'intermittence n'est pas adapté à « certaines productions installées dans la durée ». Mais CDD ou CDI ne semblent pas mieux convenir. Le rapport se prononce pour « une volonté politique claire », susceptible « d'inciter les partenaires sociaux à négocier ».

(Bruno Masi)

Libération, 15 janvier 2004

### Toutes sociétés publiques confondues,

*les professions les plus  
représentées parmi ces  
intermittents sont les  
conseillers techniques  
et les collaborateurs  
artistiques (858),  
les cadres (619),  
les collaborateurs  
de production (1 010),  
les intervenants  
spécialisés (719),  
les monteurs (928),  
les réalisateurs (894),  
les preneurs de son (537).  
Mais on trouve également  
39 accessoiristes,  
25 coiffeurs, 3 stylistes,  
48 lecteurs de texte ou  
31 peintres décorateurs...  
Le Monde, 14 janvier 2004*

## ► **Les contrôles contre la fraude ont été considérablement renforcés**

La chasse aux abus est ouverte chez les intermittents du spectacle.

Pour réduire le déficit du régime spécifique d'allocation chômage des intermittents, qui a atteint 828 millions d'euros en 2002, un plan de lutte contre la fraude a été mis en place par le gouvernement. Pour moraliser le système, les fichiers seront désormais croisés : les employeurs d'intermittents rempliront une déclaration nominative destinée au centre national de recouvrement des Assedic. Les intermittents eux effectueront chaque mois, comme les autres chômeurs, une déclaration de situation de travail auprès des Assedic.

Les fichiers d'employeurs et d'employés seront ensuite croisés. En cas de fausse déclaration, l'intermittent devra rembourser le trop-perçu et l'employeur s'exposera à des pénalités, voire à des poursuites pénales.

Ce croisement de fichiers sera renforcé par des contrôles informatiques sur d'autres organismes sociaux, comme la caisse de retraite des intermittents et

la caisse des congés spectacle. Un travail de formation spécifique a été engagé auprès des personnels des agences Assedic.

Le travail dissimulé et l'emploi abusif de contrats à durée déterminée sont sévèrement punis par la loi : les peines sanctionnant la première faute, qui sont aujourd'hui de deux ans d'emprisonnement, 30 000 euros d'amende et une condamnation de personne morale, devraient être alourdies.

Cette tâche reste cependant ardue. « Le secteur est difficile à contrôler parce qu'il est difficile à connaître dans son organisation juridique, technique, sociale », souligne le secrétaire général de la délégation interministérielle de lutte contre le travail illégal (Dilti), Thierry Priestley. Les contrôles se sont ainsi largement multipliés en région parisienne. « En deux mois, nous avons contrôlé 25 fois plus d'entreprises qu'au cours des deux dernières années », souligne M. Priestley. Une équipe d'inspecteurs de l'Urssaf peut ainsi arriver pendant un spectacle et demander à vérifier le contrat de tous ceux qui sont sur scène. Ce fut le cas le 22 décembre, au Théâtre de l'Archipel, à Paris, au cours d'un spectacle de jazz donné par Archie Shepp, Frank Cassenti et Michel Benita. « Ils ont débarqué à quatre, sans manifestement connaître le monde du spectacle, en disant : la guerre aux intermittents est déclarée, » raconte Samuel Thibaut, assistant de Frank Cassenti et coproducteur du spectacle. « Ils utilisent des méthodes policières en cherchant à déstabiliser ceux qui sont en face d'eux et se permettent de regarder tout ce qu'ils peuvent. » Tous étaient en règle, seul un guitariste invité attendait un contrat a posteriori. (Nicole Vulser)

*Le Monde*, 15 janvier 2004

### ► Aillagon zappe le conflit

Malgré l'amertume du secteur, le ministre veut tourner la page.

Devant la crise du monde artistique révélée par le conflit des intermittents, Jean-Jacques Aillagon a tenté hier de reprendre la main. Il a tâché de désamorcer les aspects explosifs du rapport sur " Le recours à l'intermittence dans l'audiovisuel public ", que vient de lui remettre Bernard Gourinchas.

Le ministre de la Culture a évoqué les progrès du « plan de lutte contre les fraudes dans le spectacle vivant », annonçant que, depuis septembre 2003, 138 entreprises du secteur ont été contrôlées, ainsi que plus de 80 sociétés audiovisuelles. Il a rendu publique une lettre qu'il vient d'envoyer à Denis Gautier-Sauvagnac, nouveau président de l'Unedic, où il indique qu'il sera « extrêmement attentif au suivi de la mise en œuvre » du nouvel accord

*Le ministre de la Culture,  
Jean-Jacques Aillagon, a réaffirmé le soutien du gouvernement français aux aides nationales au cinéma et à l'audiovisuel dans un communiqué publié vendredi 9 janvier. Ce rappel intervient alors que la Commission européenne envisage de remettre en question la " territorialisation " de ces aides, c'est-à-dire l'obligation pour les producteurs de dépenser les sommes allouées dans le pays qui les a attribuées. Dans son communiqué, M. Aillagon déclare que « les obligations de dépenses des aides dans les pays où elles sont versées sont de nature à permettre l'existence d'une industrie du cinéma dynamique ».*  
*Le Monde, 11-12 janvier 04*

**Cinéma: l'exception  
française menacée**

*La divulgation du document préparatoire élaboré sur le sujet par les services de la Commission européenne, avait semé l'émoi dans le milieu du cinéma, inquiet d'un projet de réforme qui risquerait de démanteler l'exception culturelle à la française. Au ministère de la Culture, Jean-Jacques Aillagon a d'ailleurs marqué le coup, déclarant qu'il « fallait tout faire pour préserver les industries techniques françaises contre la délocalisation des tournages ». David Kessler réunira donc les organisations professionnelles du cinéma pour préparer la réunion de concertation que ces syndicats auront avec les services de la Commission européenne le 19 janvier. Le régime actuel des aides cinématographiques repose sur une « communication » élaborée en 2001 par Viviane Reding (commissaire à la Culture) et Mario Monti (commissaire à la Concurrence), arrivant à échéance le 4 juin. A strictement parler, les aides nationales au cinéma, en tant que système protectionniste, sont contraires au traité de Maastricht. Celui-ci prévoit cependant des dérogations pour les interventions « destinées à promouvoir la culture et la conservation du patrimoine » tant qu'elles n'altèrent pas trop le libre échange. (Suite page 13)*

d'indemnisation chômage, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier. Et il a annoncé des initiatives « dès cette année » pour réfléchir au système qui doit entrer en vigueur en 2005, insistant sur l'importance du travail mené par les commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat, comme par le Conseil national des professions du spectacle.

Pour autant, il n'a apporté aucune réponse nouvelle à ceux qui estiment que l'accord de l'Unedic, tel qu'il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier, met d'ores et déjà en péril tout le secteur de la création artistique. Mentionnant la poursuite des travaux de la mission sur l'avenir du spectacle vivant conduite par Bernard Latarjet, il a évoqué « le refus de quelques groupes de participer à ses travaux ». Imperturbable, le ministre continue d'évoquer « l'élaboration d'une loi-cadre sur le spectacle vivant » à l'issue du processus. Faisant mine de croire que le conflit des intermittents appartient au passé, alors qu'aucune des raisons de la colère n'a été désamorcée.

Jean-Jacques Aillagon a d'autre part confirmé la nomination, attendue, de Jérôme Bouët à la tête de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, la plus importante du ministère de la Culture. Il succède à Sylvie Hubac, nommée du temps de Catherine Trautmann. Il était directeur régional des affaires culturelles de la région Paca.

L'une des missions qui sont confiées à Jérôme Bouët concerne l'élaboration d'un « plan national pour l'emploi permanent dans les structures artistiques », censé contribuer à intégrer les intermittents.

Comment ? Ce n'est pas l'augmentation annoncée pour 2004 de 4,4 % de l'enveloppe de 742 millions d'euros dont dispose la direction des spectacles qui permettra de créer ces emplois. (René Solis)

*Libération, 15 janvier 2004*

**► Le ministre de la culture entendu à l'Assemblée nationale sur les métiers artistiques.**

La réforme du régime d'assurance-chômage des intermittents du spectacle, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, a monopolisé le débat devant la mission d'information parlementaire sur les métiers artistiques, à l'Assemblée nationale. « Pourquoi ne pas avoir préalablement identifié les abus avant de modifier le système » ?, s'est interrogé le président de la mission d'information, Dominique Paillé (UMP).

Refaisant le film de l'année 2003, le ministre a précisé que cette réforme est un

« compromis » face à certains partenaires sociaux qui souhaitent la « suppression pure et simple » du régime spécifique des intermittents. Ce serait « une catastrophe », a précisé le ministre : « Je souhaiterais qu'on ne sorte pas de la solidarité interprofessionnelle, mais qu'on veuille à la rendre plus tolérable, plus praticable. Il y aura toujours un déficit, la question est de le réguler.

Il faudra, dans la perspective de la renégociation générale des accords de l'Unedic, en 2005, travailler à la redéfinition de nouveaux modes de mise en œuvre de l'intermittence. En 2005, il faudra entièrement refonder l'intermittence et mieux distinguer la situation des artistes et celle des techniciens ».

« Un comédien qui ne trouve pas de travail pendant sept mois n'est pas forcément un mauvais comédien. Dans le cas d'un technicien, ce n'est pas tout à fait la même situation. Il relève peut-être d'autres modes d'assurance-chômage » (*sic...*, *NDLR*), a glissé le ministre.

Il a, par ailleurs, balayé d'une phrase les pronostics de la CGT, selon lesquels 30 000 intermittents pourraient, cette année, ne pas atteindre les 507 heures - seuil requis pour bénéficier du régime d'indemnisation : « Je ne veux pas le croire. » Les parlementaires lui ont annoncé une année tendue : Frédéric Dutoit (PCF), Patrick Bloche (PS) et Pierre-Christophe Baguet (UDF) ont dénoncé une disposition de la circulaire d'application de la réforme (n° 03-19) - désormais disponible sur le site de l'Unedic :

<http://www.intermittents-unedic.com/choses/ci0319.pdf> : pages 42 et 43, on y lit que l'intermittent peut cumuler « partiellement » son allocation avec les « rémunérations » tirées d'une activité professionnelle à partir desquelles l'Assedic va calculer le nombre de jours indemnisables : or, ces rémunérations peuvent être des salaires mais aussi des droits d'auteurs. M. Baguet a critiqué la « confusion des genres ». M. Aillagon s'est dit « incapable » de répondre, n'ayant « pas encore lu » la circulaire.

Autre problème, pour les femmes enceintes : jusqu'à présent, le temps du congé maternité était pris en compte, dans une certaine mesure, dans le calcul des 507 heures. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette situation peut s'avérer dramatique pour certaines intermittentes - danseuse, " camerawoman " - obligées d'interrompre leur activité dès le 5<sup>ème</sup> mois de grossesse, voire avant. D'autant que les 507 heures devront être effectuées en 11 mois, en 2004, puis 10 ou 10,5 mois en 2005 - et non plus 12. « On va intervenir auprès de l'Unedic », dit-on au cabinet de M. Aillagon. (*Clarisse Fabre*)

*Le Monde*, 23 janvier 2004

(Suite de la page 12)  
*La « communication » de 2001 a précisé ces conditions dérogatoires et avalise notamment une certaine "territorialisation" des aides : les Etats peuvent subordonner l'octroi de leurs subventions au fait qu'un film accomplisse au moins 80 % de ses dépenses de production sur leur territoire. La France espérait un moratoire reconduisant ce cadre jusqu'en 2007. Mais le document préparé par Bruxelles vise au contraire à limiter la " territorialisation ", accusée de « fragmenter le marché communautaire », pour « dynamiser le cinéma européen ». Trois options sont proposées. La première alignerait le taux de " territorialisation " sur le taux de l'aide, elle-même plafonnée à un maximum de 50 % du budget d'un film (un film bénéficiant d'une subvention de 20 % ne saurait alors être obligé d'effectuer plus de 20 % de ses dépenses dans l'Etat " subventionneur "). La seconde (assez irréaliste) suggère un décompte des éléments artistiques et culturels des dépenses. La troisième, enfin : supprimer toute " territorialisation " en échange d'un abandon du plafonnement des aides. (Ange-Dominique Bouzet) Libération, 10 janvier 2004*

► **En complément de l'article** *l'AFC au Festival d'Aquila* (voir page 1), Pierre-William Glenn précise :

« Je viens de recevoir deux exemplaires d'un livre de 317 pages consacré au Festival d'Aquila. Cet ouvrage de Stefano Masi, directeur artistique du Festival, est intitulé *La Memoria del set*. Il est imprimé en italien et en anglais. J'en mettrai un exemplaire à la disposition des membres de l'AFC début février.

Le livre associe le travail de créateur de costumes et de directeur de la photographie de manière originale et documentée. Il contient des portraits de Jeanne Lapoirie, Ricardo Aronovich, Bruno Delbonnel et moi-même.

Très bien imprimé, originalement mis en page, cet ouvrage de luxe donne le désir de pratiquer une profession dont les médias français ignorent trop souvent la qualité au profit de celle des " auteurs ". On aimerait avoir la possibilité de produire cette qualité de livre sur ce sujet en France. »

► **Eduardo Serra** est à l'honneur dans *l'American Cinematographer* de janvier. Il revient sur son travail sur *Girl with a Pearl Earring* de Peter Webber.

A consulter également sur le site de l'ASC l'entretien qu'Eduardo a accordé sur le même thème ([www.cinematographer.com](http://www.cinematographer.com)).

► **A lire** dans *le technicien du film* l'entretien que Laurent Dailland a accordé à la revue à propos de *RRRrrrr !* d'Alain Chabat.

## sommaire

<b>du côté de l'AFC</b>	<b>p.1</b>
<b>ça et là</b>	<b>p.3</b>
<b>avant-première</b>	<b>p.4</b>
<b>sur les écrans</b>	<b>p.4</b>
<b>le CNC</b>	<b>p.6</b>
<b>nos associés</b>	<b>p.7</b>
<b>revue de presse</b>	<b>p.9</b>
<b>côté lecture</b>	<b>p.14</b>